



Atelier régional sur le processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines » tenu du 03 au 05 mai 2023 à Ouagadougou

Recommandations de l'atelier régional

Recommandations de l'atelier régional

A l'endroit des Etats

- Accélérer le processus d'adhésion et/ou de ratification de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997 et de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992.
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de mise en œuvre des Conventions.
- Mettre en place au niveau de chaque pays un mécanisme continu de collecte de données sur les eaux de surface et souterraines.
- Assurer le financement nécessaire pour : (i) la conduite des études portant sur la cartographie des aquifères transfrontaliers et (ii) le suivi continue des eaux de surface et souterraines.
- Faciliter la transmission et le partage des données sur les ressources de surface et souterraines entre les Etats et les OBT.
- Institutionnaliser le dispositif de mise en œuvre des Conventions.
- Déployer les ressources financières requises à travers le budget national et l'appui des partenaires au développement pour la mise en œuvre des Conventions.

A l'endroit des OBT

- Appuyer et accompagner aux plans technique et financier les Etats dans le cadre des processus de ratification, d'adhésion et de mise en œuvre des Conventions.
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de mise en œuvre des Conventions à l'échelle du bassin transfrontalier de leur espace territorial de compétence.
- Inscrire l'accompagnement techniquement et financier aux processus d'adhésion, de ratification et de mise en œuvre des Conventions dans l'agenda des instances de gouvernance des OBT (Résolution ou décision).
- Appuyer la coordination du reporting sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et pour la conduite de la 3^{ème} campagne 2023.

A l'endroit des Communautés Economiques Régionales y compris la Commission de l'UEMOA

- Sensibiliser et encourager les Etats à ratifier et/ou à adhérer aux Conventions.
- Faire le plaidoyer auprès des Etats pour accélérer le processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des deux Conventions.
- Accompagner les processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des deux Conventions par les Etats membre de l'Union.
- Faciliter la mobilisation des ressources en appui aux processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des deux Conventions par les Etats membre de l'Union.
- A la Commission de l'UEMOA de rendre compte lors de la prochaine session de chacune des instances compétentes de l'Union, y compris du Conseil des Ministres en charges des questions liées à l'eau à l'environnement et aux ressources naturelles, de l'appel et des recommandations issues de l'atelier régional en vue d'assurer le portage politique nécessaire à tous les niveaux aux processus de ratification, d'adhésion et de mise en œuvre des Conventions.

A l'endroit des partenaires technique et financiers

- Faciliter aux plans technique et financier la tenue des ateliers de sensibilisation, de plaidoyer et de formation sur les processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des Conventions.
- Soutenir les Etats et les OBT dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie assortie d'un plan de mise en œuvre des Conventions.
- Au Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992 de poursuivre et d'accroître son soutien à la fois technique, juridique et financier aux Etats de l'Union pour la ratification l'adhésion et la mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées, y compris avec le soutien du Comité d'application de la Convention.
- Au Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992 d'œuvrer à la mobilisation et constitution et l'animation d'un groupe de partenaires engagés et qui apportent un soutien grandissant aux plans technique et financier aux Etats pour la ratification l'adhésion et la mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées.
- Accompagner techniquement et financièrement les consultations multi- acteurs dans les pays sur le rapportage sur le suivi de l'évaluation des indicateurs 6.5.1 et 6.5.2 ainsi que leur mise en œuvre respective.

- Soutenir les efforts des Etats visant à améliorer la gouvernance, la connaissance et le suivi des ressources en eau de surface et souterraines tant nationales que transfrontières.